

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTIONS

Adhésion

Les prestations proposées par "VENT D'AUTAN" sont réservées aux adhérents à jour de leur cotisation. Le droit d'adhésion pour 2005 est fixé à : individuels = 10 Euros : collectivités = 100 Euros
Cette adhésion vous est facturée en même temps que le séjour.

Aides

BONS VACANCES : Ils doivent nous être adressés avec la fiche d'inscription. Leur montant vient en déduction du prix du séjour.

CHEQUES VACANCES : "Vent d'Autan" étant agréé par l'ANCV, vous pouvez utiliser vos chèques en règlement.

Annulation - Dédit

Tout séjour commencé est dû.

Sauf dispositions particulières dans la convention, en cas d'annulation plus de 2 mois avant le départ il sera retenu 35 euros pour frais de dossier.

- de 60 jours à 30 jours : 20% du prix du séjour plus les frais de dossier

- de 30 jours à 10 jours : 50% du prix du séjour plus les frais de dossier

- moins de 10 jours : 100% du prix du séjour

Le conseil d'administration pourra réduire le montant des frais d'annulation pour des raisons sérieuses (maladie, accident...)

Les parents devront en faire la demande par écrit dans les 8 jours suivant l'annulation et fournir des justificatifs.

Une assurance - annulation peut être souscrite en supplément auprès de "Vent d'Autan".

Assistance - Assurances

Sur les séjours encadrés par ses soins, "VENT D'AUTAN" couvre tous les adhérents participant à un séjour en tant que victime ou responsable d'un accident.

En cas de maladie ou accident nécessitant un retour anticipé les participants bénéficient d'un contrat rapatriement.

Contrat souscrit auprès de la MAIF 79038 Niort cedex 9

Convocations - Convoyages

Selon l'organisation de votre voyage, car, train, avion, les horaires définitifs nous sont confirmés plus ou moins tôt. Dans tous les cas vous recevrez les informations au plus tard une semaine avant le début du séjour. Le voyage des enfants est assuré sans supplément de prix, à partir de 5 enfants inscrits pour un même séjour, et provenant d'une même ville de départ.

Garantie

La garantie financière est apportée par la Banque Populaire Toulouse Pyrénées Saint Cyprien 31000 Toulouse.

Inscription

Elle est prise en compte à réception de la fiche d'inscription accompagnée du chèque d'acompte.

Quand elles vous sont demandées, les pièces à fournir le jour du départ, et notamment papier d'identité, autorisation de sortie du territoire et E 111, doivent être remis seulement ce jour-là. Vent d'Autan décline toute responsabilité en cas de perte lors d'un envoi préalable.

Règlement

- Collectivités : le mode de règlement est stipulé dans la convention établie à la signature du contrat.

- Individuels : Le séjour doit être soldé 1 mois avant le départ.

"Vent d'Autan" ne pourrait accueillir des participants dont le séjour ne serait pas réglé dans sa totalité.

Les frais médicaux ayant fait l'objet d'une avance par "Vent d'Autan", seront refacturés aux parents ou aux collectivités à l'issue du séjour.

Responsabilité

"Vent d'Autan" agit en qualité de mandataire auprès des hôteliers, transporteurs publics ou privés et ne peut être tenue responsable des défaillances de ceux-ci. "Vent d'Autan" décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets personnels dans ses séjours de vacances. Nous conseillons aux participants de confier leur argent ou objets de valeur aux responsables de groupes.